



## Plainte pour "faux et usage de faux"

Par **batman\_38**, le **27/05/2009** à **04:15**

Bonjour,

j'ai été licencié pour faute grave. Je joue le rôle d'un fusible non volontaire pour couvrir des erreurs de mon patron (voir fraudes).

Pendant l'entretien préalable de licenciement j'ai enregistré sur un dictaphone les débats. Mon témoin est parti au bout des 10 premières minutes de l'entretien qui a duré une heure.

La lettre de licenciement ne reflète pas le débat. Elle est mensongère par rapport au contenu du débat (des motifs reprochés ont été écartés, d'autres sont apparus, et il est indiqué que je n'ai pas souhaité me justifier sur les accusations ... ce qui est faux à l'écoute de l'enregistrement)

Outre l'assignation au Prud'homme que j'ai lancée à cette entreprise, **puis je déposer plainte pour "Faux et usage de faux" en apportant comme preuve cet enregistrement et la lettre de licenciement.**

Merci d'avance de vos conseils

Cordialement  
PhB

Par **zoelili**, le **01/11/2009** à **00:17**

up!

concernant l'usage de faux

- en entretien préalable,
- consigné dans le courrier de licenciement
- puis repris dans les conclusions présentées au conseil de PdH

aucun recours?

merci d'avnce

Par **simplet**, le **19/06/2010** à **15:26**

attention!

Je crois savoir que l'enregistrement des conversations pendant l'entretien préalable est illégal; mais à vérifier avec code du travail ou et avocat spécialisé, voire jurisprudence

bon courage et bonne chance

Par **laurent28320**, le **06/11/2010** à **23:08**

Bonjour

Je sais que ce message commence à être ancien, mais sait-on jamais... pour d'autres...

Effectivement, le fait d'enregistrer quelqu'un à son insu est illégal, et même puni.

Dans votre cadre professionnel, vous pouvez éventuellement faire retranscrire l'entretien par un huissier, qui validera ainsi les propos tenus.

Mais en pratique, cela ne vous sera d'aucune utilité puisque vous ne pourrez produire cette preuve en justice, faute d'avoir informé l'autre partie avant de procéder à l'enregistrement.